

**RA PPORT de la Commission de gestion sur la
législature 2016-2021**

Vallorbe, le 1^{er} juin 2021

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion (ci-après : la CG), composée à ce jour de Mesdames Lauranne BRECHON, Christine LEUENBERGER, Véronique TEUSCHER, et de Messieurs Italo FACCHINETTI, Joël JEANMONOD, Alain KOLLY (Président), Johann MANGE, Robert SIMONET et Luc-Olivier STRAMKE (Rapporteur) s'est réunie à 40 reprises durant la législature.

Durant cette législature, elle a rapporté sur la gestion communale pour les exercices de 2016 à 2020. Elle a également établi deux rapports spécifiques, l'un sur le bureau technique daté du 13 mars 2017, l'autre sur la politique immobilière de la Commune, du 1^{er} juin 2018.

Soucieuse de rendre compte des échanges menés avec la Municipalité sur sa gestion au cours de la législature, la CG souhaite reprendre ci-dessous les éléments qu'elle a fréquemment examinés. Les points traitant de la pandémie de coronavirus ressortent du Rapport sur la gestion communale pour l'exercice 2020.

Rappel des éléments marquants la gestion 2016-2021

1 ADMINISTRATION GENERALE

10 Autorités

102 Municipalité

La législature a été marquée par un changement dans la répartition des dicastères au sein de la Municipalité, annoncé dans le Journal de Vallorbe du 8 juin 2018. La CG a questionné ce changement, inhabituel, et en a rendu compte dans le Rapport sur la gestion communale 2018. La transparence de la Municipalité sur les motifs de ce changement important – des problèmes d'ordre relationnel au sein des services communaux – a été saluée par la CG. La répartition des dicastères n'a pas évolué depuis.

Faits marquants

La législature a vu la création de la société « Sports et loisirs de Vallorbe SA » qui réunit nouvellement la Coopérative de la Patinoire des 3 vallons et l'Association des Amis de la Piscine de Vallorbe.

15 Affaires culturelles et loisirs

152 Patinoire et piscine / Piscine

Lors de la saison 2018, la piscine a connu des problèmes liés à la qualité de l'eau, qui ont pu être résolus et suivis avec l'aide du Canton. Les installations de la piscine, vétustes car datant de 1994, ont révélé de mauvaises surprises. Dès lors, la patinoire a pu être rénovée, mais les travaux des grands bassins et du toboggan ont été compromis. Ils sont reportés à la prochaine législature.

Patinoire

La patinoire a essentiellement connu des défauts de jeunesse suite à la réalisation des travaux. Un phénomène de condensation, complexe à identifier, a affecté les poutres de la patinoire. De l'avis de la CG, la sécurisation du site – notamment afin d'éviter les chutes de neige ou de glace du toit – a laissé à désirer, tout comme la réglementation du parking du Frézillon.

16 Tourisme

Une tendance à la baisse des entrées dans les sites touristiques vallorbiens peut être constatée sur la durée de la législature. Cela s'explique en partie par certains étés maussades, mais aussi l'ouverture de nouveaux sites touristiques attractifs dans le Canton, notamment Aquatis et le Musée Chaplin. Tous sites confondus, la pandémie de coronavirus a naturellement fait chuter les entrées en 2020.

3 DOMAINES ET BÂTIMENTS

32 Forêts et pâturages

325 Refuges & accueil

Fin 2017, la CG a eu l'occasion de visiter les forêts, pâturages et refuges communaux, accompagnée par M. Christophe SCHWERZMANN, Municipal, ainsi que M. Dominique FAVRE, Garde-forestier. Cette séance a notamment donné lieu à des explications sur l'entretien et le rôle des forêts. La CG a pu constater sur place l'entretien soigné de nos refuges, forêts et pâturages.

4 TRAVAUX

41 Travaux

410 Bureau technique / Travaux

La question des marchés publics et de l'attribution de travaux aux entreprises est une préoccupation de la CG. Ce point est également revenu à diverses reprises au plénum du Conseil communal. La Municipalité souhaite privilégier les entreprises locales et régionales, lorsque cela est possible et dans le respect des dispositions légales sur les marchés publics. La CG soutient pleinement cette approche, estimant que c'est aussi le rôle de la Commune de faire participer les acteurs locaux.

46 Réseau égouts et épuration / STEP

Un excédent d'eaux claires parvient à la STEP, en raison des rejets de grandes entreprises et de la mise en séparatif, encore inachevée. Si cette problématique revient chaque année, la sensibilisation des grandes entreprises et la mise à jour progressive du réseau portent leurs fruits.

6 POLICE

60 Sécurité municipale / Police de proximité

La CG salue le travail de la police de proximité sur la législature écoulée. Elle constate que la présence de patrouilles régulières accroît le sentiment de sécurité dans la Commune.

Véhicules abandonnés

Les véhicules sans plaque ou abandonnés sur le territoire communal sont une problématique récurrente de la législature. La Municipalité engage une procédure d'évacuation si un véhicule est abandonné sur le domaine public. Ces procédures restent toutefois longues et peu avantageuses pour la Commune. Entre 20 et 30 véhicules font l'objet d'une procédure d'évacuation chaque année.

8 SERVICES INDUSTRIELS

81 Service des eaux / Fuites

Les pertes sur le réseau communal en raison de fuites sont supérieures aux pertes souhaitables pour un tel réseau. Elles tendent cependant à diminuer, en tout cas pour l'année 2020. La Municipalité profite systématiquement des travaux pour faire des interventions sur le réseau.

Rapport de la Commission de gestion – Bureau technique

Début 2017, la CG s'est réunie à 4 reprises afin de traiter du Service du bureau technique. Le 9 janvier 2017, M. Stéphane COSTANTINI, Syndic, et M. Christophe MARADAN, Municipal, ont répondu aux questions de la CG lors d'une séance consacrée à ce sujet.

L'objectif était de clarifier l'organisation et les tâches du bureau technique, avec d'une part les tâches du service technique au sens pur, et celles du service des eaux. La participation au Réseau intercommunal des bureaux techniques (RIBT) a également été abordée.

Le Rapport a permis de rendre compte de l'évolution croissante des besoins de la Commune au sein du bureau technique, de par le nombre et la complexité des projets à mener.

Rapport de la Commission de gestion – Politique immobilière

Entre fin 2017 et mi-2018, la CG s'est réunie à 6 reprises afin de traiter de la politique immobilière menée par la Municipalité. Le 19 mars 2018, M. Stéphane COSTANTINI, Syndic, a répondu aux questions de la CG lors d'une séance consacrée à ce sujet.

Les questions à la Municipalité et le Rapport établi ont permis en premier lieu d'établir un bilan des surfaces industrielles et artisanales existantes à Vallorbe, en particulier celles en propriété de la Commune. La mise à disposition de terrain par la Commune à des entreprises peut prendre des formes diverses (vente, droit de superficie, location-vente). La Municipalité refuse toutefois l'implantation d'entreprises de pure logistique et favorise des secteurs d'activités créateurs d'emplois.

Deuxièmement, la promotion économique et immobilière vallorbière a été examinée, notamment le rôle de l'ADNV, du Canton ainsi que les relations avec les pôles économiques alentours. L'avenir de certaines zones et bâtiments sis dans la Commune a été évoqué.

Troisièmement, un bilan des surfaces d'habitation a été effectué, domaine dans lequel la Municipalité ne souhaite pas se substituer au secteur privé. Les enjeux de densification liés à la LAT ont été exposés, de même que l'actuel non-usage par la Municipalité des outils cantonaux de politique foncière mis à disposition des communes, dans diverses lois (LL ; LPPPL). Le niveau des loyers, relativement bas à Vallorbe, et le nombre suffisant de logements vacants expliquent cet état de fait.

En clôture du Rapport, la CG a apporté son plein soutien à la Municipalité dans la politique et la promotion immobilières qu'elle mène. L'évolution des projets menés pendant la législature confirme cette impression. La CG y notait toutefois l'importance des bâtiments de la Gare, en mains des CFF, pour lesquels la Commune doit rester proactive afin de défendre ses intérêts.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA COMMISSION :



Le Président
Alain KOLLY



Le Rapporteur
Luc-Olivier STRAMKE